

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 09 OCTOBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués, sauf
Mme HITTLER, M. FROEHLICH, (excusés) qui étaient représentés respectivement par
M. VOGEL, M. FEIG.
MM. KELLER, MEYER-KUHN, STEINER, MESSMER, MOYEMONT, (excusés) ;
M. E. HELMER, WALTER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON.

DEL. N° 088/2006conseil

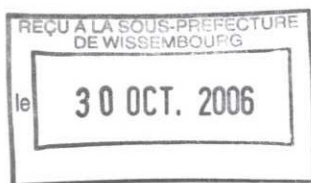
**OBJET : ECMU (ECOLE DE MUSIQUE VALLEE DE LA SAUER)
SUBVENTION**

- ☞ *CONSIDERANT la demande de subvention de l'ECMU vallée de la Sauer en vue de l'acquisition d'un piano pour un montant prévisionnel de 3 678,93 € HT, soit 4 400,00 € TTC,*
- ☞ *VU l'avis du bureau en date du 02 octobre 2006,*
- ☞ *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'attribuer une subvention de 30 % du montant HT d'acquisition d'un piano à l'ECMU (école de musique vallée de la Sauer), plafonné à 1 500 €, sur présentation d'une facture ;**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 24 octobre 2006
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "B. LOGEL", enclosed within a simple oval loop.